



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politiques de transports dans le cadre du Grand Paris

Question écrite n° 2198

Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo interroge M. le ministre de la cohésion des territoires sur les politiques de rééquilibrage territorial et de désenclavement des régions péri-urbaines dans le cadre du Grand Paris. De nombreux territoires franciliens ne peuvent pleinement bénéficier de leur localisation en périphérie de la capitale, en raison de systèmes d'infrastructures insuffisants, de réseaux autoroutiers et routiers encombrés. Pourtant, des projets ont été engagés pour lever ces obstacles. Ainsi, en Seine-et-Marne, l'aboutissement du projet de la ligne 17 engagerait une nouvelle dynamique de développement territorial en permettant de désengorger la région et d'améliorer l'accès des populations aux bassins d'emploi du secteur, notamment celui de l'aéroport de Roissy. Une couverture plus dense de transports collectifs faciliterait en outre l'accès de tous aux hôpitaux et aux structures de soins de proximité, ainsi qu'aux établissements culturels. Dans la perspective du Grand Paris et des jeux Olympiques de 2024, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour désenclaver les régions périphériques d'Île-de-France et pour favoriser l'égalité des territoires.

Texte de la réponse

Le Grand Paris des transports vise à la fois le renforcement du réseau de transport en commun existant et la construction d'un nouveau métro automatique, le Grand Paris Express. À terme, 200 kilomètres de lignes seront construits, c'est-à-dire autant que toutes les lignes du réseau actuel du métro parisien. Le réseau existant fait l'objet d'investissements importants bénéficiant directement et indirectement aux territoires enclavés, notamment de Seine-et-Marne. Ainsi, les RER A et B qui traversent ce département sont le théâtre de plusieurs chantiers ou réflexions comme le renouvellement de voies pour la ligne A ou la préparation d'un matériel roulant plus capacitaires pour la ligne B. La connexion à Paris et au centre d'affaire de la Défense sera améliorée d'ici 2022 et le prolongement du RER E accompagné de l'arrivée d'un nouveau matériel roulant. D'autres projets sont en cours avec notamment les Tram express 11, 12 et 13, de nouveaux tramways facilitant les déplacements entre territoire de deuxième et troisième couronne. Le Grand Paris Express, interconnecté au réseau existant (RER, Transilien, métro), offrira un moyen de transport supplémentaire principalement en rocade. Il améliorera globalement l'efficacité du système de transport régional et facilitera les liaisons entre les principaux pôles d'activité et les zones d'habitation. Deux millions de voyageurs sont attendus une fois le réseau achevé. Le Grand Paris Express apparaît ainsi comme un atout déterminant pour le développement de la région Île-de-France et il n'est pas question de remettre en cause son schéma d'ensemble. À ce titre, la ligne 17 est la parfaite illustration d'un nouveau transport en commun, solution alternative à la voiture, qui offrira de nouvelles possibilités de déplacements en particulier aux habitants de la Seine-et-Marne. L'engagement du Gouvernement à maintenir le projet GPE dans son intégralité malgré les difficultés techniques et financières démontre son engagement pour les transports du quotidien et pour favoriser l'égalité des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Rodrigue Kokouendo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2198

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5064

Réponse publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 172